

> Editorial



Madame, Monsieur,
 Chers adhérents,

Depuis plusieurs années, au regard de sa mission et des enjeux liés au développement durable, le CAUE informe à travers publications, conférences et visites, sur les questions liées à l'amélioration de l'habitat : habiter et réhabiliter sa maison, la transformer ou plus largement habiter son quartier, créer du lien avec son environnement et les autres habitants de la cité.

A travers ce Trait d'Union "hors-série", le CAUE de la Somme a souhaité présenter des projets ambitieux à moins de 2 heures d'Amiens labellisés Ecoquartier.

Préservation de l'environnement, habitat, mixité sociale et fonctionnelle, mobilité ne portent plus des enjeux segmentés et doivent faire l'objet d'une réflexion et d'un projet global.

Cette publication fait la part belle aux illustrations photographiques afin de vous inviter à découvrir ces véritables lieux de vie emprunts de bonnes idées pour l'aménagement de nos communes.

Une fois encore, nous avons souhaité donner la parole aux acteurs de ces démarches : élus ou professionnels qui ont fait le choix de s'inscrire dans des démarches volontaires. Celles-ci nous montrent que l'habitat de demain sera forcément multiple : moins individuel, plus intermédiaire et collectif.

Bravo à eux.

Très bonne lecture et peut-être très bonne route à toutes et à tous !

Hubert de Jenlis,
 Président du CAUE de la Somme

"QUARTIERS DURABLES" II

Le CAUE maintient une veille permanente de réalisations inspirantes pour les élus et les professionnels ; afin de les promouvoir et inviter à les arpenter, à les vivre par soi-même, à rencontrer ses habitants et ses usagers et en tirer ses propres conclusions.

Après 2 bulletins Trait d'Union Hors-série consacrés aux nouvelles formes d'Habitat Durable en campagne en 2013 et dans la métropole amiénoise en 2016, un Trait d'Union en 2018 témoignant des innovations dans les communes rurales, il était opportun de renouveler un bulletin "Quartiers durables II" consacrés aux réalisations exemplaires situées à moins de 2 heures d'Amiens.

En 2013, le numéro "Quartiers durables I" présentait le Label Ecoquartier, démarche menée par l'Etat qui concernait surtout des quartiers urbains, résidentiels, neufs et en extension ou rénovation urbaine. Depuis, une pluralité d'approches du concept "quartiers durables" est menée par des communes plus petites, centres-bourgs ou villages.

S'il s'agit toujours d'économiser le foncier agricole, densifier l'emprise des bâtiments, favoriser une meilleure gestion des eaux pluviales et de la biodiversité, la réflexion porte aussi sur l'inscription du quartier dans la ville existante et son paysage, les espaces publics, les systèmes mutualisés comme la production d'énergie, le stationnement des voitures, la collecte des déchets, pour ne citer qu'eux.

Ce numéro offre un panorama de réalisations en milieu rural et périurbain, ayant atteint un niveau élevé du Label Ecoquartier, des opérations de qualité évoquées dans nos précédents numéros et des opérations qui mettent en œuvre des quartiers durables dans des sites patrimoniaux remarquables.



Sommaire

p 1 Quartiers
 durables II

p 2/3 La démarche
 environnementale

p 4/5 De bons exemples à moins
 de 2 heures d'Amiens

p 6 à 11 Zoom sur
 3 réalisations

p 12 Le CIDOC
 du CAUE

LA DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE

Rappel : Trait d'Union à votre disposition



Trait d'Union Hors-Série "Quartiers durables"
Ce numéro de novembre 2013 établit un premier état des lieux des opérations de quartiers durables et innovants en milieu rural et périurbain à moins de 2 heures d'Amiens.



Trait d'Union Hors-série "Habitat et création architecturale"
Ce numéro de Septembre 2016 présente, en matière d'habitat, des réalisations innovantes dans l'agglomération amiénoise.



Trait d'Union n°15 "Qualité architecturale et densité, facteurs de revitalisation des communes ?"
Ce numéro de décembre 2018 présente des opérations villageoises innovantes en milieu rural.

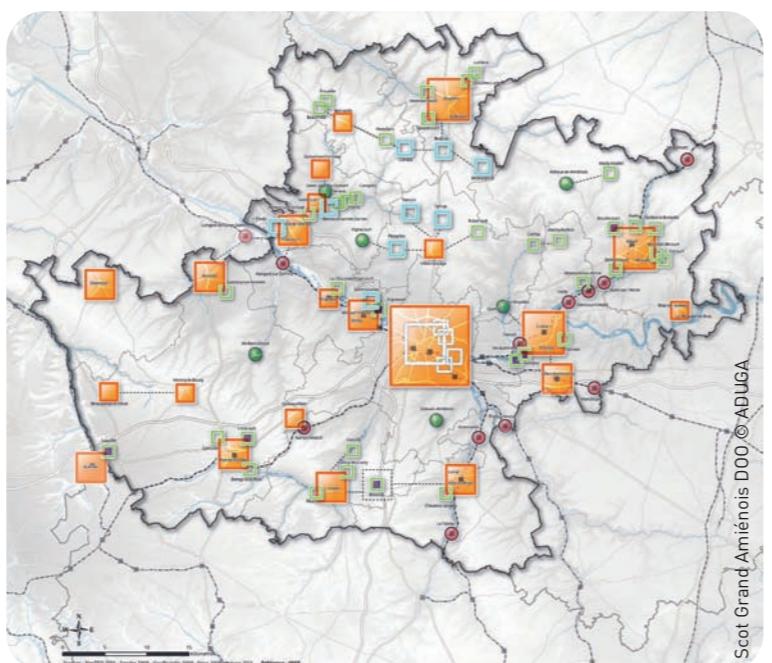
Plus d'informations sur le Trait d'Union sur le site : www.cae80.fr, rubrique "actualités"

QUELLE ÉCHELLE ?

L'échelle d'étude d'un quartier durable va au-delà du périmètre de la propriété foncière qui sera aménagée. Pour choisir son implantation, définir son programme, garantir son intégration dans le réseau de circulation, des services existants ou à créer, commerces, habitat, activités. Il est indispensable de l'étudier à l'échelle de la commune voire des communes voisines.



Un quartier durable peut être une extension de la commune, la reconversion d'une friche ou la modernisation d'un quartier existant : **l'échelle d'étude s'adapte à chaque cas** d'autant plus pour les communes rurales ou périurbaines dont le développement est dorénavant solidaire du territoire dans lequel elles s'inscrivent.



Toutes les démarches d'urbanisme sont des opportunités à saisir pour définir le futur quartier : Schéma de Cohérence Territorial, Plan Local d'Urbanisme (intercommunal), Plan Climat Air Energie Territorial, Plan de Déplacement ou de Mobilité, par exemple.

QUELS CRITÈRES ?

Les enjeux de l'urbanisme durable portent sur l'habitat et l'environnement mais ils reposent sur le projet plus global de qualité du cadre de vie, des services et des équipements à la population, un projet propre au milieu rural et périurbain : les "**campagnes modernes**".



Revitaliser les quartiers existants, revaloriser le bâti ancien comme vecteur d'identité et de développement local, réinvestir les espaces publics comme lieu privilégié de la vie collective et sociale... sont autant d'exemples d'objectifs pour lesquels les critères seront issus en particulier de :

- **La méthode et le processus de projet :**
La mobilisation des habitants et des acteurs de la vie civile, la faisabilité financière, la prise en compte de la gestion et l'entretien dès le projet.
- **Le programme :**
Le site, la densité bâtie, la mixité et diversité sociale, les solidarités communales, la santé, la sécurité, la qualité paysagère et architecturale.
- **Le développement territorial :**
L'impact du futur quartier sur la vie économique locale, les services et emplois, le recours aux ressources locales et aux circuits courts, les alternatives à la voiture individuelle dans les déplacements, la transition numérique...
- **La transition climatique et énergétique :**
La production d'énergie, la réduction des consommations, la réduction et la valorisation des déchets, la préservation de la ressource en eau, la gestion intégrée des eaux pluviales, la préservation et la valorisation de la biodiversité...
- **L'information et la médiation vers la population** pour une meilleure implication citoyenne dans le projet et l'usage des réalisations.

LE LABEL "ECOQUARTIER"



Depuis 2008, le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales porte une démarche nationale visant l'harmonisation des critères d'éco-aménagement nommé "**Label Ecoquartier**".

Les projets ciblés sont les extensions urbaines ou la rénovation de quartiers existants dans des contextes urbains, périurbains ou ruraux.

Le porteur du projet d'Ecoquartier est la commune.

Les objectifs portés par la commune qui sollicite le Label doivent être simultanément :

- Un pilotage du projet qui intègre la participation de la population.
- L'amélioration du cadre et vie favorisant le lien social, la mixité fonctionnelle et sociale.
- Une offre adaptée à toutes formes de mobilité alternatives à la voiture.
- Une gestion responsable des ressources et une adaptation au changement climatique.

La commune adopte alors 20 engagements issus de 4 thématiques :

- démarche et processus,
- cadre de vie et usages,
- développement territorial,
- environnement et climat.

L'obtention du Label écoquartier comporte 4 étapes :

- Niveau 1. Signature de la Charte Ecoquartier en projet.
- Niveau 2. Ecoquartier en chantier.
- Niveau 3. Ecoquartier réalisé.
- Niveau 4. Ecoquartier évalué et confirmé.

Plus d'informations sur le Label Ecoquartier sur le site internet dédié : www.ecoquartiers.logement.gouv.fr

DE BONS EXEMPLES À MOINS DE 2 HEURES D'AMIENS

1 **Vieille-Eglise (62)** : 1 400 h. - Béguinage, 2011. Prix : Grand prix d'architecture des Hauts-de-France 2018 - 15 logements séniors - parc - salle commune - jardins, 1 ha - MO : Habitat 62/59 - MOE : Pierre Bernard architecte, Leblanc Venacque paysagistes.



2 **Landrethun-le-Nord (62)** : 1 170 h. - Ecohameau le Chênelet, 2008. 5 logements, 5 gîtes, salle et jardins partagés, ateliers artisanaux, 1,5 ha - MO : association Le Chênelet - MOE : SCI Chênelet Habitat.



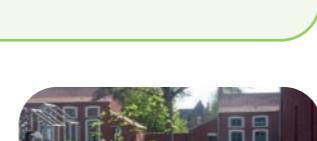
3 **Quesnoy-sur-Deule (59)** : 6 800 h. - Ecoquartier des Anges gardiens, 2016 (phase 1) Label : Ecoquartier niveau 2 - Reconversion de friche industrielle : logements, maison médicale, crèche, espaces publics, 11 ha - MO : Nexity Nacarat, Logis Métropole - MOE : Bello-Caucheteux architectes.



4 **Ors (59)** : 650 h. - Ecoquartier Habiter le bocage, 2017. Label : Ecoquartier niveau 2 - 9 logements, parc paysager, verger pédagogique, reconversion ferme en logements, équipements, 4,5 ha - MO : Promocil, Partenord Habitat - MOE : TGMP architectes.



5 **Anor (59)** : 3 400 h. - Ecoquartier de la Verrerie Blanche, 2018. Label : Ecoquartier niveau 2 - Reconversion de friche industrielle : logements, parc paysager, 3 ha - MO : Commune - AMO : PNR Avesnois, ADUS - MOE : Diversités (1) In Situ, Agency, Dientre (2). En cours de réalisation.



6 **Bruay-la-Buissière (62)** : 22 120 h. - Cité des électriciens, 2016. Labels : ISMH 2009 - UNESCO 2012 - 10 logements, 5 gîtes, centre d'interprétation, jardin, 10 ha - MO : Maisons et Cités, Artois comm - MOE : Prost architecte, FORR paysagistes.



7 **Longueau (80)** : 5 500 h. - Cité du château Tourtier. Labels : ISMH 2008, HQE rénovation - Réhabilitation BBC 43 logements ISMH 2015 - 55 logements neufs BBC 2017, jardins, place, salle commune, 5 ha - MO : ICF Habitat Nord Est - MOE : 3+1 architectes.



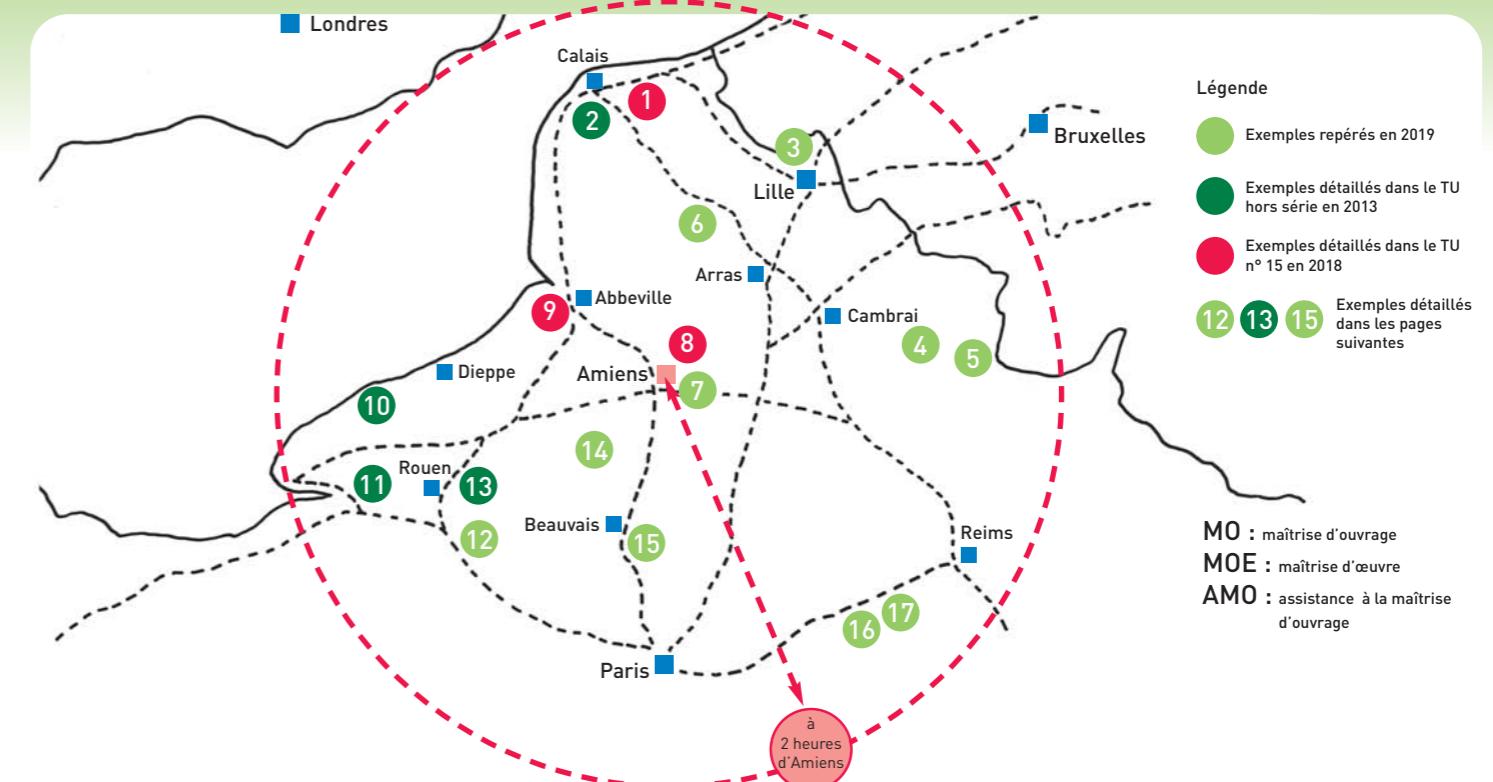
8 **Glisy (80)** : 700 h. - Opération cœur de village, 2016. Reconversion d'une ferme : 8 logements, salle associative, place, square, jardin partagé. MO : commune - MOE : Ranson / Bernier architectes.



9 **Mons-Boubert (80)** : 540 h. - Opération cœur de village, 2013. Reconversion d'une ferme : 11 logements, équipements, jardins partagés (1), bistrot / café (2). MO : commune, Habitat 62/59 (1), BSH (2) - MOE : Zisseler (1), De Nervo (2) architectes.



10 **Paluel (76)** : 460 h. - Quartier Le clos des fées, 2012. 18 logements, 2 gîtes, ateliers d'artistes, salle communale, parc paysager, 5,6 ha - MO : Commune - MOE : COBE architectes urbanistes, Mutabilis paysagistes.



11 **Mailleraye-sur-Seine (76)** : 2 550 h. - Ecoquartier de l'Eglise, 2015. Label : Ecoquartier niveau 3 - Presbytère : 35 logements BBC, médiathèque, square, 0,9 ha - jardins partagés, 2 ha - MO : Estuaire de la Seine - MOE : Eoche Duval et Tiret architectes.



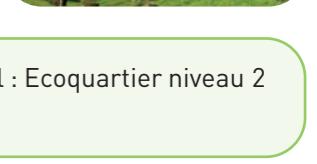
12 **Val-de-Reuil (27)** : 16 000 h. - Ecovillage et parc des Noés, 2016. Label : Ecoquartier niveau 3 - Equipements, logements, parc et jardins, places, voies, 4,5 ha.



13 **Roncherolles-sur-le-Vivier (76)** : 1 094 h. - Ecoquartier des Arondes, 2017. Label : Ecoquartier niveau 3 - Reconversion d'une ferme : équipements, logements, parc, place, voies, 1,5 ha.



14 **Grandvilliers (60)** : 3 060 h. - Espace Chantereine, 2011. Label : Trophée de l'aménagement SNAL 2011 - Parcelle en cœur de bourg : logements, 4,5 ha - MO : ActurbA aménageurs - MOE : Infra services.



15 **Bailleul-sur-Thérain (60)** : 2 300 h. - Ecoquartier parc de l'Entre deux Monts, 2015. Label : Ecoquartier niveau 2 - Reconversion d'une carrière : logements, parc paysager, place, 16 ha.



16 **Brasles (02)** : 1 400 h. - Résidence Moulin de l'Arche, 2013. Label : BBC Habitat environnement - Parcelle en cœur de bourg : 14 logements séniors, cabinet infirmier, square, 0,4 ha - MO : Le Toit Champenois - MOE : Vivarchi architectes, Treenergy BET.



17 **Brasles (02)** : 1 400 h. - Ecoquartier des Garats, 2015. Label : Ecoquartier niveau 1 - Reconversion d'une friche industrielle : 200 logements, mail paysager, 3,3 ha - MO : Plurial Novilia - MOE : Dubois et associés architectes, Phytorestore BET Environnement.



Près de Rouen, à la lisière du Pays de Caux

RONCHEROLLES-SUR-LE-VIVIER, écoquartier des Arondes

(76160) en Seine-Maritime à 10 kilomètres au Nord de Rouen
1 096 habitants, commune périurbaine

Programme :

Phase 1 Grange Debruyne : 3 logements, salle municipale et sa halle, 2 salles de classe, place, parking (2011).

Phase 2 : 1 salon de coiffure + 1 parc paysager + voirie + 22 logements collectifs T2/T3/T4 + 8 habitations jumelées T4 + 6 habitations individuelles T5 et 3 T3 (2016).

Surface : 1,5 ha - Nombre logements : 39

Maîtrise d'ouvrage : Commune + LOGEAL - SMP (Seine Manche Promotion).

Maîtrise d'œuvre : Atelier St Georges (architecte mandataire), Atelier des paysages (paysagiste), Ginger environnement (BET Hydraulique), Bailly (VRD), SCP Auvray (Economist), Gris Souris architecture.

Label : Ecoquartier niveau 3 - Date : 2017

à
1h15
d'Amiens



Transformation de la grange en halle et salles au rez-de-chaussée ainsi que 3 logements à l'étage.



La deuxième phase met en œuvre la création de petits ensembles de logements, collectifs et individuels, autour du parc.



La première phase a consisté à modifier le tracé de la route départementale et à créer un parc paysager afin de concrétiser le cadre de vie des futurs arrivants et d'inviter les Roncherollais à pratiquer le nouveau quartier. L'aménagement est soigné facilitant la rencontre et la promenade. Une information accompagne les aménagements, transmise par de nombreux panneaux pédagogiques à l'attention des usagers.

L'AVIS DU CAUE : le cœur de bourg, modèle d'écoquartier ?

Dans un village débordé de toute part par les lotissements de pavillons individuels, "l'écoquartier" c'est la revitalisation du centre villageois, fixant les quelques bâtiments anciens comme un repère patrimonial pour tisser de nouveaux liens entre les secteurs résidentiels.

Une vieille ferme en friche et sa grande mare, acquise par la municipalité, concrétise déjà certaines thématiques du développement durable : la gestion des eaux pluviales, la biodiversité, la mixité sociale, la densification, la polyvalence, les matériaux traditionnels d'origine naturelle et souvent locale...



PAROLE D'ACTEUR : témoignage de Sylvaine Santo, Maire

Il est remarquable qu'une commune de petite échelle franchisse le niveau 3 du Label Ecoquartier.
Quel bilan les élus et les habitants font-ils en 2019 ?

La commune a eu l'opportunité d'acquérir une friche agricole en centre-bourg sans bien savoir ce qu'on allait y mettre... Par contre nous avions des convictions : nous étions réfractaires à l'étalement urbain, nous voulions conserver un esprit de village, nous voulions développer une dynamique sociale pour les habitants des autres quartiers. Nous voulions préserver et développer la biodiversité en continuité avec nos actions plus globale sur la commune *.

En 2019, les élus tirent de grandes satisfactions de cet écoquartier car c'est un projet de longue haleine, murement réfléchi et mené sur plusieurs mandats pour aboutir à une densification urbaine satisfaisante tout en préservant l'environnement.

Les habitants de l'écoquartier sont ravis car, venant en général de la ville, ils y trouvent une qualité de vie, de calme et plein de verdure ! Les habitants des autres quartiers le fréquentent aussi grâce au parc, aux jeux pour enfants, au terrain de boules. Le seul regret, à ce jour et malgré nos efforts, est l'absence d'une dynamique de quartier, d'investissement des habitants pour créer une vie de quartier mais ils ne sont là que depuis 2016, ça peut encore arriver...

* Plus d'informations sur www.mairie-roncherollesvivier.fr

Dans un méandre de la Seine, un écovillage au bord de l'eau

VAL-DE-REUIL, écovillage et parc des Noés

(27106) dans l'Eure à 15 kilomètres au sud de Rouen
16 000 habitants

Programme : équipements (crèche municipale, halle de marché, réseaux de chaleur et chaudière bois, logements, parc paysager, jardins familiaux, ferme horticole, asinerie, places, voies).

Surface : 4,5 ha - Logements : 98 individuels groupés.

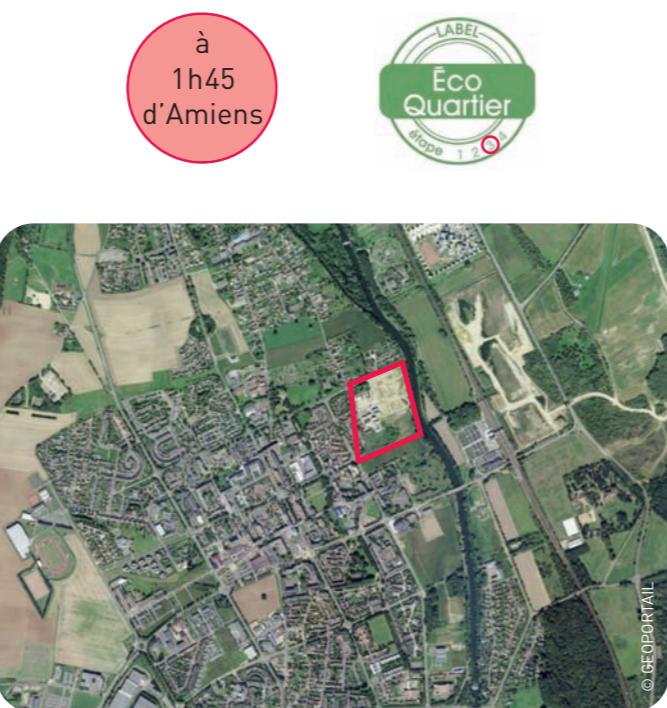
Maîtrise d'ouvrage : SILOGE + Ville de Val de Reuil.

CREM* : Bouygues (mandataire) Atelier Philippe Madec et Plages arrière architecture, Arc en Terre (paysage), Tribu (environnement), Terre de lys (écobiologie), Ecotone (écologie hydrobiologie), Sneta (VRD) Ysos (Horticulture), Lecacheur (fluides).

Label : Ecoquartier Niveau 3 (2017) + suivi WWF au titre du dispositif One Planet Living.

Distinctions : Lauréat du Grand prix "ville durable" du concours Green Solutions Awards (2017), Équerre d'argent aménagement urbain et paysage (2018), Victoires du paysage (2018).

* CREM est une organisation de la maîtrise d'œuvre regroupant les équipes de Conception, Réalisation, Exploitation, Maintenance



La nécessité d'épurer les espaces extérieurs de tout obstacle au débord éventuel de l'Eure et la gestion intégrée des eaux pluviales imposent un aménagement des sols, un choix de végétaux autant qu'une emprise et une orientation des bâtiments. "Non constructible" ne signifie pas pour autant "non urbain" car s'y déplient des activités collectives de plein air : jardins familiaux et productions maraîchères, parc paysager, desserte et halle de marché, etc.



La densité des bâtiments a un corollaire : le voisinage ou la co-visibilité... qui nécessitent de renouer avec des formes de civilité et de partage.



Une vie de quartier paisible est facilitée par des regroupements en unités de voisinage (écohameau) de 30 logements attachés à une place et un espace de convivialité et de services communs, comme le stationnement véhicules ou vélos, le point d'apport déchets...

L'AVIS DU CAUE : la gestion de l'eau et du climat, une autre façon de remettre la nature au cœur de la ville ?

"Tous les aspects du vivant y sont conviés, assemblés sur un site inondable" cette description par l'architecte Philippe Madec peut paraître paradoxale : créer un quartier "durable" en limite de ville et en zone inondable. Et pourtant, le caractère inondable forme le socle paysager du nouveau quartier autant qu'un socle social et culturel en imposant de nouvelles formes de solidarité.

L'écoquartier tire parti de la "vraie" nature, la beauté des rives de l'Eure et du climat normand, tout en réduisant ses risques éventuels.



PAROLE D'ACTEUR : témoignage de Philippe Madec, Architecte

Vous êtes l'un des fondateurs du manifeste pour une "Frugalité heureuse et créative en architecture et aménagement" *, en quoi l'Ecoquartier des Noés illustre-t-il cet objectif? Peut-il inspirer des communes plus rurales ?

L'enjeu d'un écoquartier est la reproductibilité de la démarche mais pas la reproductibilité du résultat car chaque commune est unique. Il ne peut y avoir d'architecture "générique", identique partout, si on entre dans le projet par les ressources locales, humaines et climatiques. L'architecture doit s'adapter de façon innovante aux paysages et cultures rurales comme urbaines et être bienveillante envers ceux qu'elle abrite.

L'écoquartier des Noés, réalisation couronnée de nombreux prix, est la plus aboutie de l'atelier en matière de "frugalité" dans tous les aspects du projet : la biodiversité, l'eau, la nature, l'agriculture urbaine, les logements "passifs"... C'est un quartier "zéro énergie", on y atteint les objectifs du Facteur 4 * : "2 fois + de bien-être avec 2 fois - de ressources" ! Les habitants, dont les revenus sont modestes, en témoignent eux-mêmes, facture d'énergie à l'appui !

* Plus d'informations sur www.frugalite.org et www.atelierphilippemadec.fr

Près de Beauvais, halte dans la vallée boisée du Thérain

BAILLEUL-SUR-THÉRAIN, écoquartier parc de l'Entre deux Monts

(60930) dans l'Oise à 10 kilomètres au sud de Beauvais
2 300 habitants, commune périurbaine

Programme :

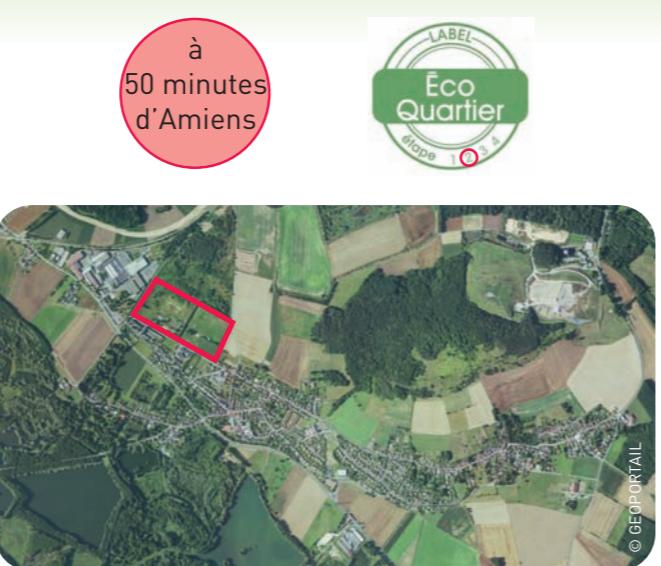
Reconversion d'une friche (carrière), 124 logements individuels en accession, 60 logements collectifs, 23 maisons de ville, 1 foyer pour autistes adultes, place publique, parc paysager, chemins piéton, voie.

Surface : 16 ha dont 5 ha pour la partie bâtie.

Maîtrise d'ouvrage : OPAC 60 + Ville de Bailleul-sur-Thérain.

Maîtrise d'œuvre : Archétude (architectes) Verdi (ingénierie).

Label : écoquartier niveau 2 (2015) - Prix : Label VVF 4 fleurs (2012), Prix national VVF mention diversité végétale (2018).



La conception des espaces dédiés aux enfants et aux adolescents a été programmée et conçue avec le Conseil municipal des Enfants. Ainsi, des idées sont apparues : les cabanes, le mobilier de jeux, des arbres fruitiers à proximité des aires de jeux...



La première étape a consisté à changer l'image négative de la carrière en créant le parc et les espaces publics. Une grande plaine de loisirs, paysagée entre deux monts qui, en outre, sert de zone de drainage et d'expansion pour les eaux pluviales du quartier.

L'AVIS DU CAUE : nouveau quartier d'un écovillage plutôt qu'écoquartier

La démarche de la commune a consisté à inclure un nouveau quartier dans une réflexion menée à une échelle plus globale dès 2000, soumise à l'influence urbaine de Beauvais et menacée de périurbanisation.

La commune entame une étape de densification du tissu existant et de renforcement des services autour du centre ancien.

Puis, l'opportunité d'une friche industrielle excentrée va équilibrer cette commune très étendue, désenclaver des secteurs éloignés du centre traditionnel et qualifier un nouveau pôle autour d'espaces publics majeurs : une place et un parc paysager ouvert à tous.



La recherche architecturale s'est portée sur des solutions plus écologiques, la commune souhaitant développer cette offre par des opérations expérimentant de nouvelles formes d'habitat.



PAROLE D'ACTEUR : témoignage de Béatrice Lejeune, maire

Après une étape de reconquête des quartiers existants déjà réalisée dans un objectif de développement durable, quelles sont les motivations de la commune à s'engager dans le Label Ecoquartier ?

La création d'un nouveau quartier en 2012 s'inscrivait en continuité avec les politiques publiques menées depuis 1990 sur les quartiers existants : l'habitat, l'environnement et l'accessibilité, entre autres. La commune avait déjà atteint une forte densité bâtie, l'opportunité d'une carrière en cessation d'activité a déterminé le lieu où nous pouvions envisager un développement maîtrisé de la commune.

Le Label Ecoquartier nous est apparu comme une reconnaissance de la qualité de ce qui a été accompli par tous. Vis-à-vis des gens, les habitants actuels de la commune et les habitants futurs, il était utile de changer l'image négative du site, faire oublier qu'on partait d'une ancienne carrière et s'y projeter comme un lieu agréable à vivre et à habiter.

Le Label, c'est également la reconnaissance d'un niveau de qualité que peuvent atteindre des acteurs publics de l'aménagement soit une commune avec un office public d'aménagement : l'OPAC de l'Oise.

Plus informations sur www.bailleulsurtherain.fr

Le CIDOC du CAUE, des ressources pour vos projets

**Un documentaliste,
des revues, des ouvrages,
des expositions...
le CAUE ce n'est pas que
du conseil !**

Julien Grisot, chargé de ressources, de documentation et de communication est à votre disposition, avec ou sans rendez-vous, pour toute information ou recherche.
tél. 03 22 91 11 65
courriel : grisot@caue80.asso.fr



Le Centre d'Information et de Documentation (CIDOC) du CAUE offre l'accès à un fonds documentaire riche de plus de 15 000 références, avec possibilité d'emprunt : ouvrages, guides, études, revues.

Catalogue consultable sur le portail : www.cidoc80.fr et actualités disponibles sur notre site : www.caue80.fr

Profitez de la journée la plus longue de l'année pour visiter des écoquartiers avec le CAUE 80 !

Le 22 juin 2019, le CAUE organise au départ d'Amiens un parcours de découverte d'écoquartiers à moins de 2 heures d'Amiens : Val-de-Reuil et Roncherolles-sur-le-Vivier (Rouen) Bailleul-sur-Thérain (Beauvais).



Programme et inscription sur demande au CAUE
tel. 03 22 91 11 65
courriel : carlier@caue80.asso.fr

Rédaction : Grégory Villain, Directeur - Thérèse Rauwel, Architecte Urbaniste / Conception graphique : Emmanuelle Carlier, Infographiste
© CAUE de la Somme - Juin 2019